

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2018

---

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CE283

présenté par

Mme Pascale Boyer, Mme Brulebois, M. Morenas, Mme Lenne et M. Giraud

-----

### ARTICLE 15

Après l'alinéa 12, insérer l'alinéa suivant :

« 5° Des installations utilisant l'énergie solaire photovoltaïque. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Compte tenu de l'objectif du mix énergétique, il convient de faciliter l'installation de plaques photovoltaïques.

Cet amendement étend la liste des opérations ne nécessitant que l'avis simple de l'Architecte des Bâtiments de France aux installations utilisant l'énergie solaire.